



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education nationale: services extérieurs

Question écrite n° 38771

Texte de la question

M Georges Le Baill fait part à M le ministre de l'éducation nationale de son étonnement devant le refus qui a été opposé par l'inspection académique des Hauts-de-Seine à sa demande de communication de l'ensemble des prévisions pour la rentrée scolaire 1988-1989 concernant l'élémentaire et les collèges dans le département. Ce refus est motivé par le fait que les mesures prévues ne sont pas définitives, alors que ces informations ont été communiquées aux chefs d'établissement, aux maires, aux syndicats d'enseignants et aux associations de parents d'élèves. Cette manière de concevoir l'information semble illogique, et cela d'autant plus que jusqu'en 1986 ces informations lui étaient adressées sans problème accompagnées également d'une note de synthèse pour le département et l'académie. Aussi, il s'interroge sur cette nouvelle conception de l'information des parlementaires. Répond-elle à une consigne générale ? Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les parlementaires des Hauts-de-Seine puissent obtenir sans difficulté ces informations.

Données clés

Auteur : [M. Le Baill Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38771

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1397